

LE PLAN D'INTERVENTION

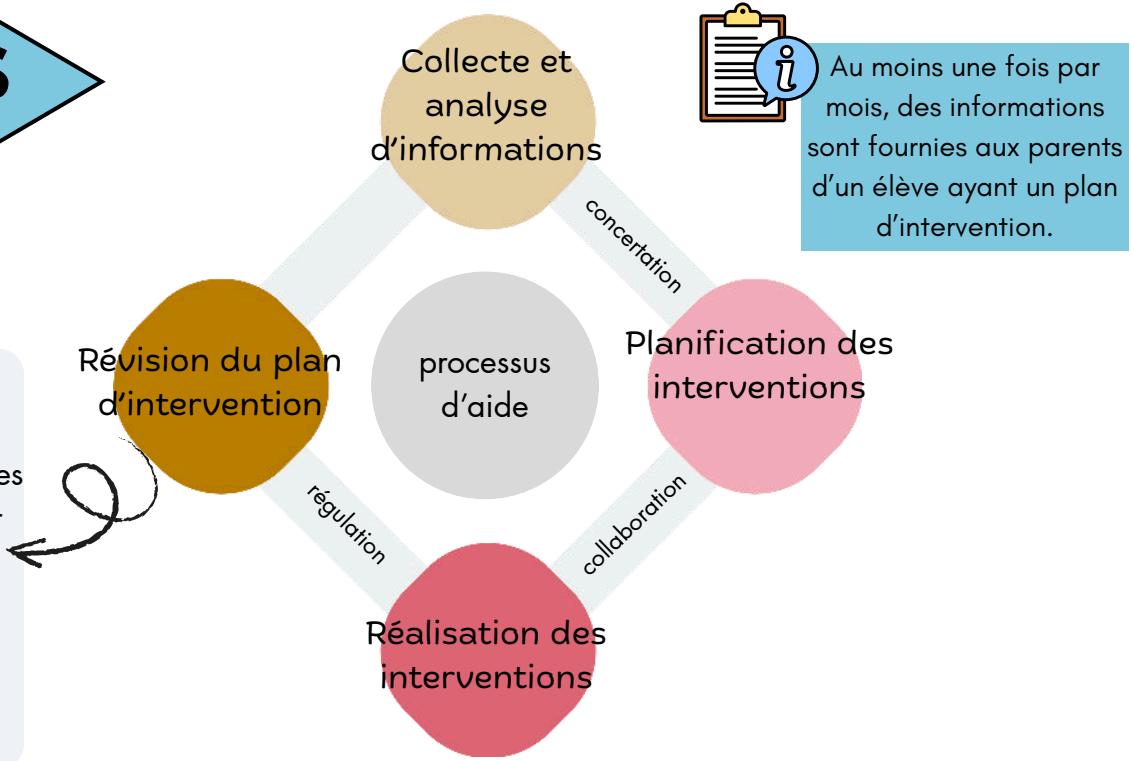
« Le plan d'intervention a pour objectif d'aider l'élève qui, parce qu'il est handicapé ou qu'il rencontre des difficultés, a besoin d'interventions adaptées pour progresser de façon optimale dans le développement des compétences menant à sa réussite. » (MEQ, 2004)

LES PHASES

Au moins 2 fois par année pour tous

- Novembre: 2e et 3e cycles
- Février: préscolaire et 1er cycle
- Mai: tous les niveaux

Le plan peut être modifié tout au long de l'année, selon les besoins.



LES ACTEURS IMPLIQUÉS

- **Les parents;**
- **L'élève;**
- L'enseignant;
- La direction;
- Au besoin, les autres intervenants scolaires (orthopédagogue, TES, etc.).

La participation des parents est indispensable. Nous vous invitons à nommer les besoins de votre enfant et à vous impliquer dans la démarche d'aide et de soutien aux apprentissages scolaires et socio émotionnels. Une collaboration famille-école efficace aide votre enfant à atteindre ses objectifs.

QUAND METTRE EN PLACE LE PLAN D'INTERVENTION?

- « Quand la situation demande une action concertée de plusieurs intervenants auprès d'un élève pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées et lui permettre ainsi de cheminer. • Lorsque la situation de l'élève nécessite la mise en place de ressources spécialisées ou d'adaptation diverse, en plus des actions entreprises par l'enseignant.
- Quand la situation d'un élève nécessite des prises de décision concernant son cheminement scolaire. » (CSSVDC, 2022)